

MÉMOIRE DE LIBROTO

consultation publique sur le projet municipal de
véhicules en libre-service : une nouvelle offre de
mobilité à encadrer



QUI EST LIBROTO?

- LibrOTO est une entreprise d'autopartage en libre-service, exclusif aux occupants d'un immeuble.
- Pourquoi exclusif? Parce que les véhicules sont uniquement réservés aux occupants de l'immeuble auxquels ils sont liés. Plus besoin d'utiliser un GPS pour chercher la voiture la plus proche en ville.
- LibrOTO se veut donc un mode de transport durable, en complément aux autres modes alternatives à la possession de voiture, soit le transport en commun, le transport actif (vélo, marche), ainsi que le covoiturage et a pour mission de bonifier l'offre d'autopartage, en comblant le besoin d'une clientèle hésitante à adopter ce mode de transport, pour des raisons de proximité, de disponibilité et d'exclusivité.



COMMENT LIBROTO EST NÉ?

- Adepte de la mobilité durable
 - Covoiturage organisé à l'Université
 - Autopartage familial
 - Transport en commun
 - Jamais eu à posséder une voiture ou presque
- Et pourtant jamais entendu parlé de l'autopartage
 - Résidant dans des arrondissements:
 - Ahuntsic-Cartierville
 - Saint-Laurent
 - Chomedey, Laval
 - des quartiers peu ou presque pas desservi par l'autopartage, encore moins il y a de ça une dizaine d'années.
 - Convaincu qu'une automobile est un luxe qu'on peut bien s'en libérer



BONNE RÉCEPTIVITÉ

- *Syndicats de copropriétaires*
 - Exclusivité du service aux occupants
 - Solution aux pénuries de stationnements
 - Réponse à un besoin spécifique de certains résidents
- *Promoteurs immobiliers*
 - Valeur ajoutée à l'immeuble qui augmentera la valeur de vente des unités ou le taux d'occupation
 - Aide à répondre à certaines exigences en matière d'études d'impact sur les déplacements
 - Possibilité d'attribution de points pour la certification LEED
- *Utilisateur potentiel*
 - Stationnement intérieur tempéré en tout temps
 - Accès pratique à la voiture avec, souvent, la même clé à puce pour accéder à l'immeuble



DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- *Syndicats de copropriétaires*
 - Premier contact
 - Crainte de l'arrivée d'une activité commerciale dans leur garage
 - Pénurie de stationnements
- *Promoteurs immobiliers*
 - Perte de revenu liée à la vente d'une ou plusieurs cases de stationnements
 - Pénurie de stationnements pour assurer la viabilité du projet immobilier
- *Utilisateur potentiel*
 - Coûts d'utilisation, la disponibilité de la voiture et la facilité d'utilisation



L'OFFRE DE VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE (VLS) SANS RÉSERVATION



UNE NOUVELLE FORMULE QUI A FAIT UNE BONNE PUBLICITÉ POUR L'AUTOPARTAGE

- Beaucoup de médias se sont intéressés au phénomène, particulièrement avec l'arrivée d'un nouveau joueur, ce qui a fait en sorte que les citoyens en sont plus conscients

LES GRANDES LIGNES DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE RECHERCHE 6T AYANT RETENU L'ATTENTION DE LIBROTO

- Un véhicule Autolib' remplace trois (3) voitures personnelles et libère deux (2) places de stationnement et une diminution déclarée de 11% des km parcourus en voiture (personnelle + Autolib')
 - L'autopartage en boucle remplace sept (7) voitures personnelles, libère six (6) places de stationnements et une diminution de 45% de parcours en moins en voiture.
- Autolib' « cannibalise » des déplacements qui étaient auparavant réalisés avec d'autres modes de transport durables tels que le transport en commun ou la marche
- Les usagers d'Autolib' ont une fréquence d'utilisation du service plus forte que celle de la voiture personnelle avant l'abonnement



RECOMMANDATIONS

1. Encourager les promoteurs immobiliers à intégrer en amont un service d'autopartage en :
 1. Diminuant le ratio de case de stationnement minimum requis en échange de la mise en place du service
 2. Requéranant une (1) case de stationnement dédié à l'autopartage pour tout projet immobiliers de 100 unités, à raison de une (1) par tranche de 100
2. Encourager les immeubles existants à se doter d'un service d'autopartage en offrant une subvention annuelle de l'ordre de 1,500 \$ tant et aussi et longtemps que le service est en place
3. Encourager le partenariat entre les opérateurs de VLS et ceux de l'autopartage, ainsi que les autres intervenants en mobilité durable pour assurer une complémentarité de l'offre et lutter à la possession de la voiture privée



RECOMMANDATIONS

4. Développer le réseau de borne de recharge électrique dans la Ville pour inciter les opérateurs à se doter d'une flotte de véhicules 100% électriques et maximiser les retombées pour la société
5. Introduire des mécanismes de contrôle de délivrance de permis de stationnements aux opérateurs de véhicules en libre-service sans réservation en fonction des données annuelles fournis par les opérateurs en terme de comportement des usagers et de leur impact sur la mobilité urbaine
6. Prioriser le développement d'un réseau de flotte de voiture en libre-service sans réservation 100% électrique
7. Encourager les opérateurs de VLS à étendre leur réseau dans les territoires moins desservis par le transport en commun pour rejoindre le maximum d'usagers dépendants de l'automobile.



CONCLUSION

L'arrivée des voitures en libre-service sans réservation est somme toute une bonne nouvelle pour la mobilité durable.

La Ville de Montréal tire beaucoup davantage à encourager et mettre en place des moyens pour développer l'autopartage dans son ensemble, pour assurer une mobilité durable et efficace des personnes.

Les recommandations proposées constituent, à notre avis, une saine façon de développer cette industrie pour en maximiser ses avantages.